

L'Afrique de l'Ouest sans défense face à la pêche illégale dans ses eaux territoriales

L'absence de moyens de surveillance des eaux territoriales laisse les pays côtiers de l'Ouest africain sans défense face à la pêche illégale. Sûrs de se livrer à leurs activités sans être troublés, des navires pêchent bien au-delà de leurs quotas et créent ainsi un manque à gagner pour les Etats dont les ressources halieutiques sont ainsi pillées.

Pour le professeur Daniel Pauly de l'université de la Colombie Britannique (Canada), cet état de chose est principalement la résultante d'une mauvaise orientation politique. « *Les revenus issus de la pêche qui pourraient être réinvestis dans des systèmes de surveillance de cette activité sont redirigés vers d'autres secteurs économiques de la région ou perdus du fait de la mauvaise gestion ou de la corruption. Entre 10 et 20% des revenus issus du secteur devraient y être réinjectés, mais généralement ce pourcentage avoisine 0* » a déclaré à *Bloomberg*, ce spécialiste international des questions de la pêche.

« *Le Benin, le Togo et même le Nigeria ne disposent pas d'un seul navire en bon état affecté à la surveillance de leurs eaux territoriales* » a-t-il poursuivi. S'il reconnaît que la mise en place de ces systèmes de surveillance peut s'avérer coûteux, il indique aussi que le prix à payer pour leur absence est également très élevé. Il convient donc à ces pays de peser les avantages offerts par cette surveillance face aux coûts nécessaires à sa mise en place.

Source : <http://www.agenceecofin.com/> 14/10/2014